

# Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

n° 28 - juin 2006

## Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président

### POUR UN PATRIOTISME FRANCOPHONE

À l'occasion de plusieurs opérations industrielles et financières, on a vu surgir depuis quelques mois la notion de « patriotisme économique ». Il s'agit, si l'on comprend bien, de préserver les intérêts et les positions de la France et des Français à l'occasion de ces opérations auxquelles sont mêlés des intérêts étrangers. Cette idée s'est appuyée notamment sur l'expérience malheureuse de la société Péchiney, absorbée par un groupe canadien mais sans réaction notable des autorités françaises ou européennes, et qui aboutit à la perte de contrôle d'une industrie importante et à des suppressions d'emplois.

Malgré ce fâcheux précédent, la notion de patriotisme économique soulève des réticences, en premier lieu parce qu'elle s'oppose au sacrosaint libéralisme qui constitue actuellement la religion dominante, mais aussi parce que la vie économique est désormais par nature internationale, du fait des diverses évolutions techniques. Cette question sort de l'objet de notre association, mais elle suggère que nous ne devons – ni ne pouvons – nous replier sur notre « hexagone », et pas davantage renoncer à conserver et acquérir des positions partout dans le monde, y compris en dehors de cet « hexagone ».

En effet, ces réflexions très générales ne doivent pas se limiter à l'économie, mais inspirer aussi notre attitude de puissance médiane dans les autres domaines : politique, culturel et aussi linguistique. D'autant que, sur ce dernier point notamment, nous nous trouvons, comme en économie, dans une situation qui ne peut s'apprécier uniquement sur le plan national, puisque la francophonie est un phénomène international qui doit être abordé comme tel, aussi bien que les problèmes économiques.

Bien entendu, cette perspective ne doit pas nous empêcher de défendre nos intérêts propres, notamment en Europe (par exemple à l'égard des abus de la Commission européenne), mais il faut qu'elle reste présente à nos esprits dans les projets et les actions à long terme que la France devrait conduire – si toutefois nos pouvoirs publics n'étaient pas absorbés par des querelles de cour de récréation.

Une soixantaine de pays adhèrent aux organisations internationales francophones, dont une petite moitié partagent vraiment la même langue que la France. Bien que notre pays reste évidemment le plus important du groupe, nous ne devons pas sous-estimer les apports des autres dont le français s'enracine dans un grand passé ou apparaît encore comme récent mais en même temps riche d'un foisonnement juvénile d'expressions et de mots nouveaux.

Nous souhaitons donc que, dans les organisations internationales de la Francophonie, la place de ces partenaires soit mieux reconnue, de façon que la Francophonie apparaisse comme un acteur autonome sur la scène internationale et non une annexe de la politique française. Ce serait peut-être un exercice d'humilité pour nos diplomates, mais c'est la condition d'un avenir réellement mondial pour la langue française.

D'autre part, si la France doit « rentrer dans le rang » des autres pays francophones, elle gardera les moyens de conserver son influence et de servir la cause de notre langue : faire de cette question un axe privilégié de sa politique (notamment par la révision de la Constitution que nous préconisons), et instaurer un « réflexe francophone » dans le traitement des problèmes politiques, économiques et culturels, traitement auquel nous sommes appelés à participer.

Voilà un patriotisme ouvert et généreux qui serait digne de notre pays dans cette nouvelle phase de son histoire.

**Appel à la France, à tous les francophones :  
pour une action mondiale pour le français et la Francophonie**

(LIRE EN PAGE 2)

## Sommaire

ÉDITORIAL .....	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS .....	2
Appel à la France, à tous les francophones .....	2
Un réseau francophone de bibliothèques.....	5
L'Europe et la Méditerranée .....	6
LA VIE DE LA LANGUE .....	7
Le français dans les institutions européennes .....	7
Les immortels meurent aussi.....	9
Parutions.....	11
LE COURRIER DES LECTEURS .....	13
LA VIE DE L'ASSOCIATION .....	15

<b>Avenir de la langue française</b>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bemier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Denis Nardin, Thierry Priestley, Albert Salon
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

## Notre combat : ses acteurs

*Cet appel à l'initiative d'ALF et du FFI-France est adressé, à intervalles réguliers, depuis le 20 mars 2006, aux dirigeants et médias de France et du Québec.*

*Toutes nos associations amies en France, plusieurs au Québec et en Wallonie, d'autres ailleurs portent cet appel en tant que telles.*

*De nombreuses personnalités de France, du Québec, de Wallonie, de Maurice, ainsi que d'autres pays très divers, d'Afrique continentale, de Russie, d'Australie, des États-Unis. Les nombreux signataires à titre personnel sont presque tous des personnalités importantes, connues.*

*Citons-en quelques-unes : MM. Boutros Boutros Ghali (ancien secrétaire général de l'ONU et de l'OIF), Maurice Allais, prix Nobel de sciences économiques, le Général P.-M. Gallois, huit anciens ministres de France, quatre d'autres pays francophones, des parlementaires (MM. Nicolas Dupont-Aignan, Philippe de Villiers, Jacques Myard, Alain Bocquet), le grand Québécois Jean-Marc Léger, le linguiste Claude Hagège, professeur au Collège de France.*

*Vous pouvez toujours adresser cet appel aux médias et aux parlementaires à votre portée. Si vous désirez la liste des signataires, demandez-la au siège d'ALF, rue de Picpus : n'hésitez surtout pas !*

Albert Salon

---

## Appel à la France, à tous les francophones : pour une action mondiale pour le français et la Francophonie

### Pourquoi cet appel ?

Les dirigeants des pays francophones – dont la France – laissent le français, « langue de la République », langue maternelle et de cohésion nationale au Québec, en Wallonie, officielle dans bien d'autres pays, céder chez eux à l'anglais dans des secteurs vitaux : entreprises, brevets, colloques et publications scientifiques. Les ministères, à Paris, travaillent sur des documents envoyés uniquement en anglais par Bruxelles, qui viole sa propre réglementation.

Le français est une des grandes langues de la mondialisation, mais son soutien à l'étranger par les pouvoirs publics faiblit à mesure de la diminution de leurs crédits aux enseignements nationaux et bilingues, ainsi qu'aux importants réseaux d'instituts culturels, d'écoles...

Autour et au-delà d'elle, cette « langue en partage » a donné vie à une grande idée : la Francophonie. Une Communauté francophone s'est constituée depuis 1960 (indépendances africaines et « révolution tranquille » du Québec). Elle se structure depuis 20 ans en une Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Elle comprend 63 membres de tous continents et cultures, dont moins de la moitié ont été administrés par la France ou la Belgique au cours de leur histoire.

Elle résulte bien plus de la volonté de ses membres non français que de celle de la France.

Elle affirme le français non contre l'anglais, mais dans le sens de la convention sur la diversité culturelle adoptée en

2005 par l'UNESCO, pour éviter une uniformisation désastreuse.

Elle promeut des valeurs de liberté, d'humanisme, de droits de l'homme, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de démocratie, d'égalité de dignité des hommes et des femmes, des cultures en dialogue, dans la solidarité communautaire pour le développement.

Elle veut, dans la mondialisation, montrer à l'humanité une autre voie, hors du « tout-marchand », du « tout-ayatollah » (de toutes religions !..), du « tout-Coca-Cola », comme du « tout-colonial ». Une voie plus conforme à l'humanisme que le « choc des civilisations ». Être un antidote à cette menace est la plus grande espérance portée par la Francophonie.

## Pourquoi en cette année 2006 ?

Parce qu'elle est « année Senghor », en fait de la Francophonie.

Manquer cette célébration faute de gestes marquants illustrerait l'abandon du grand dessein.

Car cette grande idée est menacée de mort, ensevelie sous les mots fleuris des « colloques Senghor », « Francoffonies »...

D'abord parce que la France ne prend pas la Francophonie au sérieux. Trop de ses « élites » ignorent ou nient la demande mondiale de France, oublient de servir sa langue, cultivent la

parcimonie dans la solidarité pour le développement entre pays francophones, et ont la dangereuse monomanie de l'« Occident » américain.

Cette année, parce que les déceptions, çà et là dans le monde francophone, se font plus fortes.

Cette année, parce que de grandes voix étrangères et françaises (Claude Hagège : « Combat pour le français »...) viennent de sonner l'alarme et appellent des actes.

Cette année, parce que la révision annoncée de la

Constitution française permet d'y faire une place à la Francophonie, à côté de l'Union européenne déjà présente, et d'affirmer, aussi en vue des élections de 2007 et 2008, que la France accepte de construire une forme d'Europe, mais, comme d'ailleurs la Grande Bretagne, sans sacrifier son « grand large ».

Cette année enfin, parce que le XI<sup>e</sup> Sommet, en septembre à Bucarest, a besoin d'un contenu mobilisateur, de marquer le réveil et l'essor du français et de l'idée francophone.

## Des actes forts, maintenant

**Nous appelons** les chefs d'État à décider ensemble de rendre la Francophonie plus visible aux yeux du monde, d'abord à ceux de leurs peuples. De camper son drapeau dans les cérémonies officielles à côté des drapeaux nationaux, fédéraux, européen...

**Nous appelons** la France à introduire dans sa Constitution la phrase élaborée par nos associations après 1992 avec Maurice Schumann, et rappelée par Claude Hagège :

**« La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération. »**

À affirmer ainsi sa volonté d'assumer dans l'avenir son double engagement historique de « marcher sur les deux jambes » : Europe et « grand large » dans sa politique extérieure.

**Nous appelons** les pays francophones membres de l'Union européenne à exiger le respect par Bruxelles de sa propre réglementation linguistique. Le respect passe par son travail en français avec les ministères français, par exemple, auxquels il faut enjoindre de renvoyer à Bruxelles tous documents de travail reçus uniquement en anglais. Le respect passe par le plurilinguisme des brevets. Aussi par l'adoption du français (langue importante à la Cour de Justice) comme langue de référence juridique de l'Union.

**Nous appelons** ces mêmes pays à introduire dans leurs systèmes éducatifs l'apprentissage à égalité de deux langues étrangères vivantes.

**Nous appelons** les pays africains de langue officielle

française à exiger le traitement en français de l'aide au développement qu'ils reçoivent de l'Union européenne.

**Nous appelons** les pays les plus riches de la Francophonie à accorder désormais, dans leur aide au développement, une priorité forte à ses membres, au nom d'une solidarité privilégiée.

**Nous appelons** tous les membres de la Communauté francophone à donner chez eux à la langue française, dans leur enseignement, leurs médias et leurs communications officielles, diplomatiques, un statut de droit et de fait au moins équivalent à celui de toute autre langue étrangère, non nationale, sur leur sol : clause de « la langue étrangère la plus favorisée ».

## LE PROJET DE CHAÎNE D'INFORMATION INTERNATIONALE

### Quelques réflexions sur la place à y donner au français

---

1) TV5 et CFII sont bien distinctes : TV5 est réellement **internationale francophone** (programmes et finances viennent de plusieurs pays et chaînes), alors que CII ou CFII sera une chaîne **française** d'information, dans le genre de CNN ou de la Deutsche Welle. La première est surtout une chaîne de **programmes**, plutôt généraliste et de culture, alors que la seconde en est une d'**information** quasi continue.

2) La France et la Francophonie ont besoin des deux.

3) Il faut que le gouvernement français et les chaînes françaises soient capables d'assurer leurs parts respectives dans le fonctionnement et dans le financement des deux instruments. En clair : il ne faut pas que le financement de l'une pompe le financement de l'autre.

4) Comme Al Jazira, il est, pour tout bon défenseur du français et de la Francophonie, inconcevable que CFII ne soit pas d'abord clairement identifiée par sa langue nationale, en l'occurrence le français. Nous ne pouvons donc pas accepter l'annonce entendue et lue récemment selon laquelle la chaîne émettrait et diffuserait à 75 % en anglais. D'autant plus que l'argument de la qualité de l'anglais à employer amènerait nécessairement à recourir à des journalistes (voire à des concepteurs de programmes !...) de langue maternelle anglo-américaine, au détriment du recrutement de nos compatriotes.

5) Cela ne signifie naturellement pas que la chaîne doive émettre, et diffuser partout, uniquement en français.

Il faut bien utiliser aussi les principales langues des grands publics auxquels nous voulons porter le « point de vue de la France » sur les événements et évolutions du monde.

6) Mais il faut que la France, bien sûr, **mais aussi tous les pays membres de la Francophonie**, aient un accès à cette chaîne très largement en français.

7) Il faut que les **francophones ailleurs** dans le monde puissent accéder en français à cette chaîne à des heures de bonne écoute.

8) Malgré la modicité des crédits prévus (sauf pour les confortables rémunérations des responsables...), il convient d'offrir dès le lancement : certes des émissions en anglais, au moins pour les pays réellement anglophones, mais **aussi et surtout des émissions en espagnol et en arabe** dans les grandes aires de ces deux très grandes langues, pour ajouter ensuite progressivement le portugais, le russe...

9) Si l'on ne peut dès le début « accrédi-ter » CFII selon ces lignes, il vaut mieux la différer et renforcer dans l'intervalle les informations et autres programmes de TV5. Un esprit et une personnalité se créent largement dès le lancement.

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal/Ville .....

Courriel .....

Téléphone .....

De la part de .....

*Vers un réseau francophone des bibliothèques numériques : nous vous avons informés de cette question. Elle avait fait l'objet d'interventions de nos associations. Le contenu de l'article ci-après reproduit est donc de nature à nourrir nos espoirs...*

La rédaction

## *Un réseau francophone des bibliothèques numériques*

Par Marc Rees, rédaction de PC INpact

Le projet de bibliothèque numérique européenne avance chaque jour un peu plus, avec pour objectif une numérisation d'au moins 6 millions de livres en cinq ans. Hier, six bibliothèques ont donc décidé de s'associer à ce tronc commun : outre la BNF, la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la Bibliothèque royale de Belgique, la Bibliothèque et Archives du Canada, la Bibliothèque nationale du Luxembourg et la Bibliothèque nationale de Suisse. Toutes viennent ainsi de constituer le « Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques », afin d'épauler le projet de bibliothèque numérique. Ce réseau a fait connaître les cinq grands principes qui commanderont ce projet parallèle et complémentaire :

D'abord, il n'y aura aucune exclusivité donnée à un moteur de recherche dans l'accès aux collections. Cela pourra signifier, en d'autres termes, que n'importe quel moteur pourra profiter de la base en question pour les besoins du plus grand nombre. La bibliothèque assurera à ce titre une garantie d'accès libre au public, pour les documents libres de droits. En outre, seront assurés le « maintien dans le domaine public des fichiers numériques » et la « garantie de leur conservation à long terme » ainsi qu'un accès multilingue aux collections. Et enfin, sera garantie la « certification par les bibliothèques nationales de l'intégralité et de l'authenticité des documents mis en ligne ».

Ces six institutions ont également décidé de poursuivre leurs échanges en vue de définir des normes communes en matière d'OCR (reconnaissance optique de caractère), point évidemment fondamental dans ce projet. Elles vont également mettre en place un site internet pour leurs échanges techniques, tout en multipliant des contacts avec les éditeurs pour assurer l'alimentation du fonds.

24 mars 2006

---

## *L'AFAL amplifie notre voix :*

*L'Association francophone d'amitié et de liaison a adopté les motions suivantes, proposées au nom d'ALF...*

### › Brevets européens :

L'Association francophone d'amitié et de liaison, réunie en assemblée générale le mercredi 19 avril 2006 au Centre de conférences internationales,

Satisfaite du retrait le 2 mars 2006 à l'Assemblée nationale de la proposition de M. le député Fourgous tendant à une ratification du « Protocole de Londres » sur les brevets européens signé en juin 2001 par le représentant du gouvernement français,

Mais consciente de la préparation d'un nouveau texte proposant cette ratification au Parlement,

Demande à Monsieur le Président de la République  
Monsieur le Président du Sénat  
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

De bien vouloir soumettre ledit « Protocole de Londres » au Conseil constitutionnel pour examen préalable de sa conformité à la Constitution française.

### › Francophonie dans la Constitution :

L'Association francophone d'amitié et de liaison, réunie en assemblée générale le mercredi 19 avril 2006 au Centre de conférences internationales,

Soucieuse de voir notre Constitution affirmer que la France participe à la construction de la Communauté francophone comme elle participe à celle de l'Union européenne,

Informée d'une prochaine saisine du Parlement en Congrès en vue d'une modification de la Constitution française portant sur l'abolition de la peine de mort dans la Loi fondamentale,

Demande à Monsieur le Président de la République de saisir l'occasion de cette modification pour introduire la Francophonie dans la Constitution, sous la forme de la phrase suivante, arrêtée par feu le sénateur et ministre Maurice Schumann, et présentée déjà à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie :

« La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération. »

*Nous savons bien, à ALF, que l'avenir de notre langue dépend, pour une part importante, de nos relations avec les riverains de la Méditerranée. Or, les Américains et la langue anglaise s'y invitent... Cet article est éclairant.*

## **L'Europe peut-elle tourner le dos à la Méditerranée ?**

Par Emmanuel Dupuy, secrétaire général de l'Institut prospective et sécurité en Europe (IPSE)

Après la célébration, les 27 et 28 novembre 2005, du 10<sup>e</sup> anniversaire de la première conférence euroméditerranéenne des ministres des Affaires étrangères des pays riverains, dite « Processus de Barcelone », où en est-on ?

En effet, ce processus, révolutionnaire, dans le sens qu'il s'agit du premier texte international ambitieux en matière de politique méditerranéenne, est intimement lié au devenir croisé de l'espace communautaire, africain et du Moyen-Orient.

Or, malgré les saines ambitions des différents projets portés par ce nouveau dialogue Nord-Sud, autant qu'entre les pays du Maghreb et du Machrek, le « lac de paix » se trouve repris par ses turbulences récurrentes, qu'il s'agisse de l'épineux dossier de la gestion des flux migratoires, du danger des foyers terroristes nourris par les tenants du conflit de civilisations, de la menace sur les routes de l'approvisionnement énergétique, du risque environnemental, des litiges frontaliers, de la question chypriote, du dossier turc et bien évidemment de l'inextricable conflit israélo-palestinien qui mine la paix dans la région depuis plus d'un demi-siècle.

Il est ainsi indéniable que cette situation géopolitique a tendance à placer les pays riverains, notamment ceux de la rive sud, dans une recherche de partenariats plus efficaces à court terme. Le principe de « concurrence libre et non faussée » entre espaces de dialogue et de coopération serait-il donc en marche ?

Il suffit pour s'en convaincre de constater l'accueil pour le moins chaleureux accordé à Donald Rumsfeld lors de ses dernières visites à Alger et Tunis, afin de « vendre » ses remèdes en matière de lutte antiterroriste... sans parler du soutien clairement affiché de Condoleezza Rice à la candidature turque en vue de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE, qui place dorénavant l'OTAN au cœur de l'avenir politique et sécuritaire de l'espace Euromed.

Le Sommet d'Istanbul en 2004 est ainsi venu ouvrir une nouvelle ère, faisant de l'Alliance atlantique un acteur politique incontournable du bassin, et plus seulement pour les questions militaires s'inscrivant dans une volonté ostentatoire d'étendre l'action du pacte de l'Atlantique Nord de part et d'autre du Bassin méditerranéen.

Le dialogue euro-méditerranéen est censé être marqué par une solidarité Nord-Sud sans faille de tous les États membres de l'UE. Or, force est de constater, hélas, une certaine retenue d'une bonne partie de l'Europe septentrionale et orientale à l'égard de l'agenda méditerranéen des vingt-cinq. Ainsi, dans la phase de reconsolidation du projet communautaire autour du binôme franco-allemand, comme beaucoup l'appellent de leurs vœux, il faut d'emblée définir quels peuvent être les leviers partagés d'un intérêt renouvelé des vingt-cinq États de l'UE en vue d'une relance du dialogue euro-méditerranéen.

L'année 2006 est marquée à la fois par l'année de la Méditerranée et celle de la commémoration du

centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor, profitons-en pour lier les deux...

La Méditerranée est vraiment le lieu unique de dialogue entre civilisations, et d'échanges entre les principaux espaces humanistes, bien au-delà de la seule dimension linguistique. Ainsi, à l'instar de la création, en 2001, de l'espace 3 EL, qui regroupe quatre organisations internationales (Communauté des pays de langue portugaise – CPLP –, Organisation des États ibéro-américains – OEI –, Union latine, Organisation internationale de la Francophonie – OIF), la réflexion sur la cohésion du Bassin de vie méditerranéen mérite – au yeux de nombreux observateurs – un légitime débat quant à la création d'une structure *ad hoc*, qui pourrait être intégrée aux institutions européennes existantes, pour être adaptée à la spécificité du pourtour méditerranéen.

Cette prise en compte de la Méditerranée, dans sa réalité africaine, européenne et asiatique, sous forme d'un lieu d'échanges, de débats et de coordination de l'aide au codéveloppement, liant les pays du Machrek-Maghreb, concrétiserait aussi un espace de dialogue manquant entre pays arabes et Israël, ce que l'*Umma* aurait pu être, sous forme d'un « marché commun du Levant », si la paix avait été effective...

Les vingt-et-un États riverains de la *Mare Nostrum* composent ainsi un cadre de civilisation commun qui mérite une attention particulière. C'est bien là un combat de civilisation à construire ensemble entre démocrates du Nord et du Sud du bassin.

## La vie de la langue

*La DGLFLF a édité, et diffuse à 40 000 exemplaires dans toute notre fonction publique, un livret sur « le français dans les institutions européennes », dont nos associations agréées en ont eu la primeur le 27 mars lors de la réunion à laquelle M. Xavier North les avait conviées.*

*Le livret, préfacé par le Premier ministre en février, rassemble en un texte précis les règles en vigueur relatives à l'emploi des langues dans les institutions de l'Union. Nous avons plaisir à citer ici les « dix commandements » censés s'imposer aux fonctionnaires français :*

1. Le français est langue officielle et langue de travail des institutions de l'Union européenne conformément au règlement CE n° 1/1958 du 6 octobre 1958.
2. Dans les réunions, les représentants de la France s'expriment en français, qu'il y ait ou non interprétation.
3. Toute circonstance rendant impossible l'emploi du français doit faire l'objet, tout le moins, d'une observation au procès-verbal et d'un compte rendu aux autorités françaises.
4. Si nécessaire, le report de la réunion peut être demandé.
5. Aux étapes importantes de l'examen d'un texte, sa version française doit être disponible.
6. Il convient, en tout état de cause, de refuser qu'une décision juridique soit prise sur un texte dont la version définitive en français ne serait pas disponible.
7. Le Conseil des ministres de l'Union européenne ne délibère et ne décide que sur la base de documents et de projets établis dans les langues officielles et donc en français.
8. Lors des réunions informelles, les représentants français s'expriment exclusivement dans leur langue.
9. Ils s'assurent qu'il n'y a pas d'abus de réunions informelles sans interprétation.
10. Dans les relations bilatérales informelles, il convient d'utiliser le français ou, à défaut, la langue maternelle de l'interlocuteur chaque fois que la diversité linguistique peut être encouragée.

### **BRÈVE**

## **LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DU CANADA NE DONNE PAS TOUJOURS L'EXEMPLE...**

En effet, un récent programme d'achat de matériel s'est traduit par l'acquisition pour 700 millions de dollars canadiens de blindés, c'est-à-dire l'équivalent de 490 millions d'euros.

Jusque-là, rien d'anormal...

Malheureusement, les autorités militaires ont décidé – sans aucune consultation préalable des milieux socio-professionnels intéressés de réserver l'utilisation, le maniement et la gestion de l'arme blindée aux seuls... anglophones.

La raison invoquée est la suivante : les manuels et cours d'instruction des blindés étant en anglais, les frais de traduction et d'enseignement sont tels qu'une traduction et une adaptation... ne s'imposent pas.

Ces faits ont été révélés par le quotidien *Ottawa Citizen* et ont donné lieu à une saisine de l'ambassade du Canada en France par de nombreuses personnalités.

Affaire à suivre...

Lionel Cudennec

**PRIX CITRON ET COCO 2006**

*Le 19 mars 2006 - à l'occasion de la Francofête, de la Journée internationale de la Francophonie et de la Semaine d'actions contre le racisme - Impératif français a divulgué les noms des lauréats 2005-2006 de ses célèbres prix Citron et Coco.*

**PRIX CITRON 2005-2006****Volet international**

**Aux dirigeants des aéroports de Liège et Charleroi en Belgique**, pays membre de la Francophonie, pour les appellations anglaises de ces deux aéroports situés en Wallonie : Liege Airport et Brussels South Charleroi Airport

(<http://www.liegeairport.com/airport/html/frset.htm> et <http://www.charleroi-airport.com/>)

**Volet canadien**

**Au ministre canadien de la Défense nationale, Gordon O'Connor**, pour la francophobie du ministère de la Défense nationale. Les rapports annuels de la commissaire aux Langues officielles, la traduction automatisée de mauvaise qualité vers le français du site internet du ministre, les manuels militaires unilingues anglais, le projet d'abolition de postes de conseillers linguistiques, pour n'en nommer que quelques-uns, sont des témoignages fort éloquentes de la francophobie qui anime ce ministère canadien.

([www.electoconnor.ca/](http://www.electoconnor.ca/) et [OConnor.G@parl.gc.ca](mailto:OConnor.G@parl.gc.ca))

Pour la deuxième fois, à **Bell Express Vu**, pour ses pratiques de discrimination à l'endroit des francophones. Bell Express Vu refuse toujours de diffuser la station de langue française de Radio-Canada CBOFT bien qu'elle diffuse la station de langue anglaise CBOT !

([na.moreau@bell.ca](mailto:na.moreau@bell.ca))

**PRIX COCO 2005-2006****Volet international**

**Au maire de Tokyo, M. Shintaro Ishihara**, pour ses propos haineux à l'endroit de la langue française : « La langue française est une langue inapte au calcul. Il est tout à fait normal qu'une telle langue soit disqualifiée sur le plan international » et par la suite à l'endroit de la France : « Ce pays d'irresponsables qu'est la France veut proposer ses services dans son ancienne colonie, l'Indochine, alors que l'eau de France n'est même pas buvable ! C'est pour ça qu'ils boivent tous de l'eau d'Évian ! »

**Volet canadien**

Dans la catégorie des missions diplomatiques étrangères établies au Canada, le prix Coco de cette année est décerné aux **ambassades du Mexique** (une destination pourtant choyée des Québécois) **et du Danemark** pour leurs sites internet unilingues anglais.

(<http://www.ambottawa.um.dk/en> et <http://www.embamexcan.com/>)

**À la capitale fédérale, Ottawa**, pour la version française de son panneau de signalisation « Interdiction de se tenir debout » !!!



## ***LES IMMORTELS MEURENT AUSSI***

L'Afrique est une maladie dont on ne guérit pas. C'est un souffle, un rythme, une étonnante réserve de générosité dans un milieu hostile, une façon de venir au monde.

Pour le petit Dakarois que je fus, Senghor était, avec son adversaire Lamine Gueye, l'homme qui soulevait les passions : bérets rouges contre bérets verts...

Les Sénégalais sont les Grecs de l'Afrique, grands discoureurs devant l'Éternel. Hommes de théâtre donc. La parole pour préparer l'action, mais aussi pour se souler de rêve, pour être le nouvel Icare d'une transe qui se prolonge...

Il est rare de trouver chez un seul ces deux qualités réunies, et portées au suprême degré. Léopold Sedar Senghor aura été un politique, député et ministre français dont notre pays peut être fier. Il aura ensuite incarné le Sénégal, sans jamais l'entraîner sur les pentes trop glissantes où tant se sont abîmés.

Si, comme on le sait, le pouvoir corrompt, et le pouvoir absolu corrompt absolument, quelle force d'âme ne faut-il pas pour y renoncer, dans un État neuf où tout semble possible ? Pourtant, après avoir mené son pays à l'indépendance, et exercé pendant des années la magistrature suprême, cet homme-là, « nit ki », nouveau Cincinnatus, a donné une leçon au monde. À soi seul, cela mérite le respect.

Mais qui savait, hors une poignée, que vient de mourir un des grands lyriques du siècle, l'équivalent français d'un Walt Whitman ?

Écoutons-le, prisonnier de guerre, célébrer ses frères d'armes :

« Le chant vaste de votre sang vaincra machines et canons  
 Votre parole palpitante les sophismes et mensonges  
 Aucune haine votre âme sans haine, aucune ruse votre âme sans ruse,  
 Ô Martyrs noirs race immortelle, laissez-moi dire les paroles qui pardonnent. »

Puis, dans les *Nocturnes*, sur une musique subtile et étouffée, écho des jours lointains, l'Élégie des Eaux :

« Été toi toi encore Été, Été du Royaume d'Enfance  
 Éden des matins trempés d'aube et splendeur des midis,  
 Comme le vol de l'aigle étales.  
 Été de silence aujourd'hui, si lourd de courroux  
 Sous le regard du Dieu jaloux  
 Te voilà sur notre destin,  
 Durement inscrit au cadran du siècle... »

Mais la joie du Verbe l'emporte ; il est temps de danser, pour le Perceur de tam-tam :

« Homme sinistre,  
Bec d'acier,  
Perceur de joie,  
J'ai des armes sûres.

Mes paroles de silex, dures et tranchantes  
Te frapperont ;  
Ma danse et mon rire, dynamite délirante,  
Éclateront  
Comme des bombes.

Je t'abattraï,  
Corbeau noir,  
Perceur de tam-tam  
Tueur de vie. »

Il y a plus encore. Illustrant la langue française, ce Sérère qui savait le ouolof, mais aussi le latin et le grec, a senti qu'il fallait la défendre.

Renonçant au confort d'une célébrité littéraire, il aura su braver, parmi les « quidam docti » des cénacles intellectuels, la peur du ridicule qui s'attache à celui qui refuse de cracher dans la soupe. Senghor aura pris sur lui de rassembler, avec Hamani Diori, Habib Bourguiba, Jean-Marc Léger, d'autres encore, Africains, Maghrébins, Québécois auxquels il tendait la main par-dessus l'Atlantique, pour les sortir de leur isolement provincial, Wallons qu'il arrachait à une belgitude confinée, ... pour constituer la grande communauté d'esprit des francophones, avec cet idéal de solidarité et de fraternité qu'il nous appartient de raviver aujourd'hui.

Autres temps, autres mœurs. Et si l'Académie française tint à le reconnaître et à l'accueillir, nos politiques, sombrant dans l'insignifiance, ne savaient plus quoi faire d'un message qui les dépassait. Il vaut peut-être mieux, au fond, que nul médiocre n'aille cracher sur sa tombe. On les entend d'ici demander : « Senghor, combien de divisions ? »

L'homme est mort aujourd'hui, mais ses poèmes vivront, et témoigneront de cette indissoluble symbiose entre la France et l'Afrique. Nous redirons encore longtemps sa Prière aux Masques :

« Masques ! Ô Masques !  
Masque noir masque rouge, vous masques blanc-et-noir  
Masques aux quatre points d'où souffle l'Esprit  
Je vous salue dans le silence !... »

Denis Griesmar,  
Cercle Richelieu-Senghor,  
15 janvier 2002  
(revue *Libres*, n° 5).

**BRÈVE****Français et Allemands unis dans la défense du multilinguisme dans l'UE**

AFP 06-04-2006 | 18 h 38

Les bureaux du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale française ont dénoncé jeudi 6 avril dernier à Berlin une « dérive inacceptable vers un régime monolingue » dominé par l'anglais et se sont prononcés pour le plurilinguisme au sein des institutions européennes.

Les bureaux des deux chambres étaient réunis en présence du président de l'Assemblée nationale française, le gaulliste Jean-Louis Debré, et du président chrétien-démocrate du Bundestag (chambre basse du parlement allemand), Norbert Lammert. Ils ont débattu du régime linguistique des institutions de l'Union européenne (UE).

Pour eux, le multilinguisme est « l'une des expressions de l'unité dans la diversité ».

Ils ont ainsi souligné l'importance de l'accès simultané à l'ensemble des versions linguistiques nationales des documents adoptés par la Commission européenne afin de préserver le contrôle des parlementaires nationaux sur les projets d'actes européens.

Ils ont aussi plaidé pour que les élus nationaux des vingt-cinq puissent s'exprimer dans leur langue maternelle lorsqu'ils participent à des réunions organisées par une institution de l'UE.

Ils ont aussi souligné l'importance de « l'accès à l'information de tous les citoyens européens sans discrimination » en demandant que les informations publiées sur les sites internet des institutions de l'UE soient disponibles dans l'ensemble des langues officielles.

Cette rencontre se produit quelques semaines après la démarche de Jacques Chirac au dernier Conseil européen de Bruxelles, en mars. Le président français avait quitté la salle du Conseil européen afin de protester contre l'intervention en anglais d'Ernest-Antoine Seillière, ancien président du patronat français (Medef).

**PARUTIONS**

Après nos ouvrages ALF déjà présentés, après celui de Claude Hagège (*Combat pour le français*, Odile Jacob, Paris 2006), voici trois livres intéressants sur la francophonie en cette « année Senghor » :

## Note de lecture

**Dominique Wolton, *Demain la Francophonie*,**

Paris, éditions Flammarion, 2006, 195 pages, 15 euros

Le sociologue Dominique Wolton, que l'on ne présente plus, tant sa plume alerte nous a guidé sur les chemins d'avenir de cette francophonie, enjeu politique majeur, nous livre – en cette année du centenaire de la naissance du chantre de la négritude et l'ardent défenseur du projet francophone Léopold Sédar Senghor, à quelques mois de la tenue du XI<sup>e</sup> Sommet de la francophonie à Bucarest et alors que le festival « *Francoffonies ! - festival francophone en France* » débute en mars et battra jusqu'en octobre au cœur de la diversité culturelle enfin reconnue comme enjeu majeur pour une mondialisation plus humaniste – un brillant plaidoyer pour ce formidable outil collectif pour mieux appréhender la diversité culturelle, l'intégration, la solidarité et le respect des identités plurielles qu'est l'enjeu linguistique dans les relations internationales.

Demain la Francophonie ! Et si nous y étions déjà ?

[...]

Suite en page 12.

Une lecture très recommandée :

***ÊTRE ET PARLER FRANÇAIS***

De l'écrivain – et député européen – Paul-Marie Couteaux, mars 2006, chez Plon-Perrin.

Il s'agit d'une belle description, dans un style vif et riche, de la liaison fondamentale entre langue et nation françaises.

- En partant d'un récit captivant du déroulement des fameux « Serments de Strasbourg » en 842.

- En traitant du piège fédéraliste européen.

- En arrivant à la situation actuelle, et aux solutions proposées, fort intéressantes, en commençant par le recouvrement indispensable de la souveraineté.

Vous ne vous ennuierez pas et y puiserez une énergie nouvelle... pour rejoindre notre combat et adhérer à ALF, souvent citée...

La rédaction

Car Dominique Wolton nous rappelle à travers tous les chapitres de ce livre ambitieux, qui se veut aussi un mode d'emploi, que la francophonie est surtout une utopie concrète qui transcende bien des frontières idéologiques, à condition d'en combattre les idées reçues et d'en faire un levier politique, par exemple pour la politique extérieure de la France...

Le directeur de la revue *Hermès* décrit ainsi scrupuleusement quels sont les principaux fronts sur lesquels la francophonie évolue, entre réalités institutionnelles – à l'image d'une géopolitique complexe marquée par l'interdépendance –, richesse d'un réseau associatif militant marqué par sa jeunesse et, hélas !, atermoiements fréquents d'une classe politique, volontiers défaitiste et prompte à classer la francophonie comme un souvenir honteux de la puissance passée de la France.

Hier la francophilie, aujourd'hui la francophonie, demain la francosphère ! Voilà en substance la synthèse qu'il faudrait retenir de cet ouvrage pour mieux nous préparer aux enjeux de l'avenir.

Un des mérites de cet ouvrage est de replacer la francophonie dans le contexte actuel. De ce fait, c'est avant toute chose un laboratoire politique dans lequel on peut puiser tous les remèdes qui pèsent sur nos sociétés marquées, notamment, par le mythe de la société de l'information, comme l'auteur nous le rappelle inexorablement depuis la parution de *Penser la communication* (1997).

Fraternité, laïcité, humanisme, solidarité entre les peuples, intégration républicaine, diversité culturelle, dialogue des civilisations... ne sont que quelques-unes des caractéristiques les plus prégnantes de cette réalité, qui illustrent parfaitement ce « savoir-être » francophone, qui,

avec 175 millions de locuteurs francophones affirmés, féconde plus de 710 millions d'habitants dans 63 pays.

L'auteur termine son ouvrage en rappelant aussi ce que la francophonie n'est pas. Ni repli identitaire sur soi, ni nostalgie d'un passé révolu, qui comporte zones d'ombre et éléments positifs..., et encore moins substitut à l'intégration européenne. La « francophonie puissance » se veut ainsi le témoignage vivant qu'un autre monde est possible.

Dans ce sens, l'auteur appelle de ses vœux, pour la jeunesse de demain, d'ambitieuses réformes mentales et pratiques, qui verraient les techniques de l'information et de la communication se mettre au service de la francophonie dans l'Europe, dont incontestablement la France doit rester un des moteurs, alors même que le français, pourtant langue officielle tant au sein de l'Onu que de l'UE, y semble plus en péril que jamais, comme le laisserait à penser le terme qui peut sembler équivoque pour certains de « l'union dans la diversité ».

Dominique Wolton rappelle *in fine* qu'en se mobilisant en réseau la francophonie peut devenir enfin une communauté d'esprit et d'actes dont l'avenir s'inscrit plus au pluriel et dans la diversité, après la formidable victoire obtenue à l'Unesco en octobre dernier, que dans une forme d'exception culturelle qui confine plus à l'exclusion, que d'aucuns nous acculent à subir en silence depuis quelques années.

Alors, demain, tous francophones pour bâtir un monde plus juste et des rapports plus équilibrés entre les peuples ?

**Emmanuel DUPUY**

---

## LE FRANÇAIS ADMINISTRATIF : ÉCRIRE POUR ÊTRE LU L'ADMINISTRATION À LA PORTÉE DU CITOYEN

*Ouvrage broché – 16\*24 cm – 340 p. – 21 €*

*Aux éditions Glyphe – 85, avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris – 01 53 33 06 23 – [contactditions-glyphe.com](http://contactditions-glyphe.com) –*

Il n'avait pas été écrit de véritable guide de la rédaction administrative depuis un demi-siècle. Et, tandis que les documents administratifs se multiplient, la puissance publique ne brille pas par la qualité de sa langue, qui se relâche et s'obscurcit. Le français administratif, lourd, redondant, ampoulé, dessert l'Administration en empêchant le citoyen de bien ou rapidement comprendre.

Pourtant, les agents de la fonction publique veulent écrire pour être lus et souhaitent un guide simple, mais complet, de la rédaction administrative.

Le livre devrait répondre à l'attente des 4 millions de fonctionnaires français. Il identifie les lourdeurs, les fautes courantes de la langue administrative. Alfred Gilder, réfractaire au jargon et allergique au charabia, rappelle les principes de base et les règles de la bonne rédaction.

Grand militant du français, il a publié divers livres : *Et si l'on parlait français*, *En vrai français dans le texte*, et, avec Albert Salon, *Alerte francophone* (chez Armand Franel, Paris 2004).

« Partons d'une évidence : l'Administration est le premier écrivain de France. Elle pense, agit, communique par écrit. La quasi-totalité de ses actes revêt cette forme. Les textes et les pièces dites justificatives, les rapports et les comptes-rendus, les lettres et les notes, voilà ses instruments de travail quotidiens. » Premier écrivain, certes, mais un écrivain malade, incapable de réagir face à la déliquescence de sa propre langue. Le constat est dur, sans appel, et cela dès le plus jeune âge où l'on se rend compte de l'emprise de l'image sur l'écrit

La syntaxe, l'orthographe, l'emploi correct de la ponctuation, la clarté, la lisibilité, la concordance des temps, tout se désagrège au profit du langage codé empli de « franglais », de mots ravageurs, tueurs, flous, absurdes, trompeurs, rabotés ou carrément inutiles.

Alfred Gilder, avec un humour certain, constant, qui égaie le sérieux de son propos, nous rappelle les règles fondamentales du « bien écrire », comme l'on pourrait rappeler les règles élémentaires de conduite aux millions de détenteurs du permis de conduire qui circulent chaque jour sur nos routes. Il nous rappelle à tous que la langue est avant tout un système de pensée avec une logique. À force de ne plus réfléchir sur le sens, on finit par dire n'importe quoi, au détriment de la langue...

Amoureux de la langue, l'auteur nous propose un ouvrage efficace, agréable à consulter, bien construit, pas seulement utile aux fonctionnaires de l'État, car la dérive que subit notre langue **touche le grand public**, dont vous et moi faisons partie...

Albert Salon

## Le courrier des lecteurs

*Cher correspondant,*

*Le monde du commerce poursuit sa marche (trionphante) vers l'anglicisation forcée des consommateurs français.*

*Ainsi de la société "Komogo", filiale du groupe commercial "Géant", spécialisée dans les produits informatiques et numériques divers. Les notices destinées à l'information des clients sur les micro-ordinateurs ne connaissent même plus le mot "essai" pour évoquer la période gratuite dont disposent les acquéreurs en matière de logiciel de sécurité. Il n'est plus question, désormais, que de "trial", un mot dont la grande majorité des consommateurs français ne connaît pourtant pas la signification (voir en pièce jointe). Lesdites fiches d'information ne comportent du reste plus guère que des mots anglais. **Qu'importe la malheureuse loi Toubon !***

*Inutile d'interroger un vendeur à ce sujet. Ces jeunes gens (30 ans au maximum dans l'immense majorité des cas) sont tellement conditionnés par leurs employeurs à l'usage de l'anglais, tellement indifférents, aussi, au sort de la langue française, qu'ils semblent tomber des nues quand on marque son étonnement – sinon sa réprobation – devant de telles pratiques.*

*"Anglomanie". Tel est le titre de l'éditorial du prochain numéro du Cinquième Monde.*

*Bien à vous,*

*Jean-Pierre Busnel  
Président de l'IAB  
contact@iab.com.fr*

Cher correspondant,

Les milieux commerciaux continuent leur œuvre d'éradication systématique, méthodique, du français dans leur communication. ORANGE, filiale de FRANCE TÉLÉCOM, en offre une nouvelle illustration parmi une multitude d'autres (voir en pièce jointe un extrait d'un catalogue distribué en ce moment dans les agences). Il n'est pratiquement plus un seul « produit » commercial nouveau dont la dénomination ne soit désormais empruntée à l'anglais. Effarant !

Les dirigeants de cette multinationale qu'est FRANCE TÉLÉCOM doivent souffrir mille maux de devoir aller à la conquête du monde avec une telle raison sociale ! Sans doute un lourd handicap à leurs yeux dans le contexte de mondialisation (qui, pour eux, rime avec anglicisation) !

Lesquels dirigeants appartiennent typiquement à cette nouvelle « élite hors sol déliée de tout enracinement », pour reprendre l'heureuse expression du philosophe *Alain Finkielkraut*, élite fascinée par le modèle anglo-saxon, qui rêve de devenir anglophone et même de bannir le français de France (voir l'éditorial du prochain numéro du *Cinquième Monde*).

Bien à vous,

**Jean-Pierre Busnel**  
Président de l'IAB  
contact@iab.com.fr

Cher ami,

Dans votre message de l'autre jour, vous me disiez que je verrais une bonne nouvelle dans le courrier d'ALF qui allait arriver. Ce courrier m'est parvenu samedi et j'y vois non pas une, mais trois ou quatre bonnes nouvelles : l'augmentation des adhérents, l'augmentation de la subvention gouvernementale, l'aboutissement espéré d'actions en justice, notamment de l'affaire GEMS, mais aussi de l'amendement parlementaire à la loi de finances ; enfin l'importance croissante de Villers-Cotterêts comme ville à la fois symbole et carrefour d'initiatives, d'échanges et de liaison au service non seulement du français, mais des autres langues nationales, au moins européennes, et des cultures correspondantes.

À tout cela, je vais apporter une autre bonne nouvelle, découverte grâce à un ami spécialiste international des problèmes de l'eau dans le monde et qui, au retour du Forum mondial de l'eau à Mexico, m'a montré combien la France et la Francophonie étaient actives et respectées dans ce domaine.

(NDLR : nous abrégeons : la France a obtenu deux nominations importantes au Forum mondial de l'eau...)

Comme vous dites, avec tous vos collaborateurs : « Le combat continue. »

Bien cordialement !

M. Grolleaud

## La vie de l'association

- ▷ **L'association a besoin de bénévoles : venez nous aider !**  
Tous les travaux de copies, de mises sous pli, de classement, sont longs, et pourtant ils doivent le plus souvent être accomplis rapidement.  
Cela nécessite une équipe avisée, organisée et efficace !  
Rejoignez cette équipe, nous en avons besoin !
- ▷ Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau d'ALF sont :  
**Le lundi de 13 h à 18 h, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30.**  
Le répondeur prendra votre message, ainsi que notre boîte aux lettres électronique : [avenirlf@wanadoo.fr](mailto:avenirlf@wanadoo.fr).
- ▷ Vous avez été très nombreux à participer à notre campagne de recrutement d'adhérents : encore une fois, soyez-en vivement remerciés. Nous n'avons pas encore pu établir de bilan définitif, mais nous ne manquerons pas de le faire, et de vous en informer.  
Quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à poursuivre vos envois des coordonnées de vos amis ou connaissances, c'est ainsi que nous pouvons espérer de nouveaux membres...
- ▷ **N'oubliez pas que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005**, les dons et cotisations ouvrent droit pour le donateur à une **réduction de son impôt sur le revenu de 66 %** (au lieu de 60 % en 2004).  
Sa charge réelle n'est que d'un tiers, outre l'avance de trésorerie.



*Avenir de la langue française*

### Bulletin

M. M<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> ..... Prénom .....

Adresse ..... Téléphone domicile/bureau .....

..... Courriel .....

Date de naissance ..... Profession ou ancienne profession .....

Oui, j'adhère à l'association Avenir de la langue française et je verse ma cotisation de :  15 € (étudiant)  40 € (membre bienfaiteur)  
 32 € (membre actif)  48 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Fait le ..... à .....

Signature :

*Avenir de la langue française*

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

[avenirlf@wanadoo.fr](mailto:avenirlf@wanadoo.fr) [www.avenirlanguefrancaise.org](http://www.avenirlanguefrancaise.org) [www.voxlatina.com](http://www.voxlatina.com)

*Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...*

*Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !*

## Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon<sup>1</sup>, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste<sup>2</sup>.

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- › être précisément **datés** ;
- › comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- › mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- › être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'usager*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.
2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : ..... Prénom : ..... Association (sigle) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

**DATE DE L'OBSERVATION** : .....

**NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)** .....

.....

.....

**PIÈCES JOINTES** (ticket de caisse, emballage...) : .....

**DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR** : .....

**COMMENTAIRES** : .....

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre ? **Oui**  **Non**  (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

↳ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.